



**Nombre de  
membres  
en exercice: 13**

**Séance du lundi 22 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence d'Alain Camalet, adjoint au Maire.

**Présents : 9**

**Sont présents :** Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwénaél GRANGER, Geneviève IMART, Richard BRUNEAU, Florian RAPOSO, Georges GEERAERT, Nathalie RAMOS

**Votants : 10**

**Représentés :** Hervé DESSENNE par Richard BRUNEAU

**Excusés :** 0

**Absents :** Pascal TARROUX, Gilles LACROIX, Emmanuel CAVAILLES

**Secrétaire de séance :** Roland FOULON.

**Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 novembre 2023 :**

M. le Maire adjoint A. CAMALET rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

M. le Maire adjoint demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.

**Le conseil APPROUVE, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.**

**Objet : N°2024-01-22-01 : Délibération pour engager une action judiciaire pour le rétablissement du chemin de la Berre:**

M. le Maire adjoint G. GRANGER rappelle qu'un propriétaire de la commune de Peyrole revendique l'appropriation d'une partie d'un chemin communal dont un accès a été fermé par ce propriétaire.

Après de nombreuses tentatives d'un règlement à l'amiable proposées par la mairie, échanges téléphoniques, échanges par courriers et échanges par mails, les démarches sont restées stériles.

Par voie d'avocat dans un dernier courrier, ce propriétaire indique être favorable à la recherche d'une solution amiable mais refuse de reconnaître l'appartenance à la commune de ce chemin et ne souhaite pas l'ouvrir aux promeneurs.

Compte tenu du fait que la recherche d'un règlement amiable a été la première démarche entamée par la Mairie en 2022, M. le Maire adjoint G. GRANGER demande l'approbation pour engager une action judiciaire pour le rétablissement du chemin de Berre, les démarches amiables semblant être épuisées.

**Le conseil APPROUVE, 9 POUR, 1 contre, 0 abstention.**

**Objet : N°2024-01-22-02 : Demande de subvention réserve incendie :**

M. le Maire adjoint A. CAMALET explique que la Mairie est responsable des moyens de défense en cas de sinistre incendie et il a été établi avec le soutien de la direction technique « eau du Gaillacois » que les débits d'eau potable sont insuffisants à plusieurs endroits urbanisés. Notamment la partie Nord du Pas de Peyrole et le lotissement de la Bramarie.

Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis pour l'installation des cuves sur chaque site.

M. le Maire adjoint A. CAMALET demande l'approbation pour engager les demandes de subventions correspondantes

**Le conseil APPROUVE, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.**

**Objet : N°2024-01-22-03 :Délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics:**

M. Alain CAMALET explique qu'une prime de pouvoir d'achat aux agents publics est proposée par le gouvernement. Madame la secrétaire de Mairie de Peyrole est concernée. Elle serait versée par les communes.

M. le Maire adjoint A. CAMALET demande l'approbation pour octroyer cette prime à Madame la secrétaire de Mairie.

**Le conseil APPROUVE, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.**

**Objet : N°2024-01-22-04 :Délibération interdiction de doubler au Pas de Peyrole:**

M. Georges GEERAERT explique que des voitures doublent route de Lisle-sur-Tarn et propose d'ajouter des panneaux routiers « interdiction de doubler ».

M. le Maire adjoint A. CAMALET demande l'approbation

**Le conseil APPROUVE, 6 POUR, 1 contre, 3 abstentions.**

**Objet : N°2024-01-22-05 :Achat du terrain à Bramarie pour réserve incendie :**

Pour implanter la cuve au lotissement Bramarie, l'achat d'un terrain de 242m<sup>2</sup> est nécessaire. Une offre très correcte a été faite à la Mairie par le propriétaire.

M. le Maire adjoint demande l'approbation pour l'acquisition de cette surface

**Le conseil APPROUVE, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.**

**Objet :N°2024-01-22-06 : Questions diverses :**

**101** : La fibre. Georges GEERAERT fait part au Conseil de l'entretien avec Mr HERIN conseiller départemental responsable de l'installation de la fibre lors des vœux de Mr le Maire à la salle des fêtes le 13/01/24. Mr C.HERIN s'est engagé d'une réponse sous 2 à 3 jours. N'ayant pas de réponse Mr G. G envoie un 1<sup>er</sup> mail de relance le 18/01/24 un 2<sup>ème</sup> mail le 21/01/24, le 22/01/24 : A ce jour nous attendons 1 réponse précise pour l'installation de la fibre !

**102** : A. CAMALET explique que le chauffage de la grande salle de la salle des fêtes a été inspecté et fonctionne.

**103** : G. GEERAERT propose l'installation de sacs pour déjections de chiens.

**104** : R. FOULON explique que durant les vœux du Maire pour 2024, M. HERIN a annoncé au nom du département, qu'un rond-point ou une plateforme surélevée va être construite au croisement de la D10 / D87. Le dossier est à finaliser notamment courant janvier avec les équipes techniques.

**105** : R. FOULON explique qu'un courrier a été envoyé aux élus de l'agglomération pour expliquer la position de Peyrole au sujet du projet de centrale à bitume.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. Le Maire Adjoint Alain Camalet.

